ART. 18 N° 161

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 161

présenté par Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

ARTICLE 18

À la fin de la première phrase de l'alinéa 16, supprimer les mots :

« et au désendettement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture sous réserve des modifications rédactionnelles et de coordination introduites par la commission des Finances du Sénat.